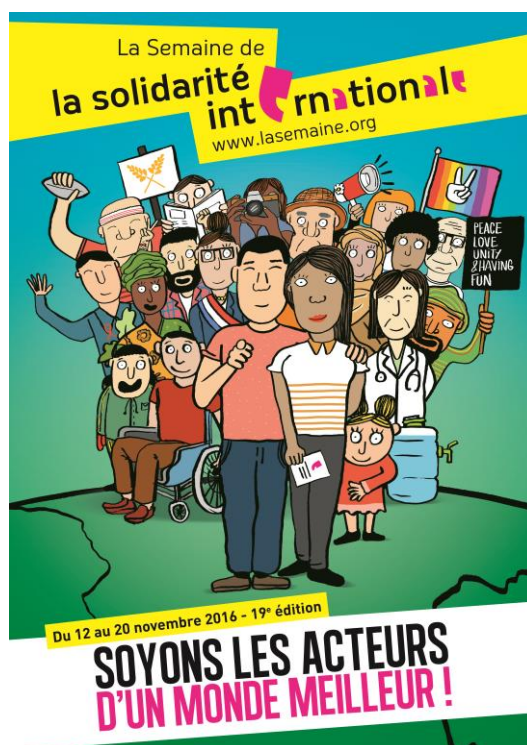


# Fiche Activité

## La 19ème édition de la Semaine de la solidarité approche !

**Depuis** plusieurs années, l'ACAT suit de près les activités de la **Semaine de la Solidarité Internationale** (SSI) et ses militants y prennent part presque partout en France. En 2016, à la veille des 20 ans du projet et d'une évolution annoncée de l'événement, l'ACAT a intégré le Comité de pilotage de la SSI ! En effet, nous voyons de fortes convergences entre les actions et objectifs de la SSI et notre approche de la solidarité. Sur le terrain, les militants de l'ACAT ont toujours réalisé des actions dans le cadre de cette Semaine, qui met à l'honneur à la fois les valeurs qui nous sont chères, et la richesse de l'action inter associative et des synergies entre structures militantes.

**Cette** année, à l'occasion de la 19<sup>ème</sup> édition de la Semaine de la solidarité qui se tiendra du 12 au 20 novembre, nous vous invitons à vous mobiliser collectivement avec les autres acteurs de la solidarité internationale ou locale.



⇒ **A** la recherche d'une idée d'animation ? Vous trouverez ci-dessous une idée d'activité « clé en main » autour de la perception de la torture.

**Retrouvez** tous les outils de communication de l'édition 2016 sur le site internet de la SSI : affiches, flyers et autocollants... <http://www.lasemaine.org/monter-une-action/com/outils-nationaux-de-communication-imprimes-et-livres-gratuitement>

# Activité : Porteurs de Parole

Thème : La torture, qu'en savez-vous ?

## Idée

Le « porteur de parole » est une animation permettant de faire se rencontrer, échanger et débattre des personnes qui se serait en théorie seulement croisées dans l'espace public. Le principe de l'animation est d'écrire une question en grand format (sur un panneau format A2 ou A1 par exemple), accrochée dans l'espace public ou mobile sur un support transporté par des animateurs. Cette question s'adresse aux passants et a pour but de les inviter à réagir sur un thème donné.

**Nous vous proposons de partir du thème « La torture, qu'en savez-vous ? » et de poser différentes questions issues du sondage ACAT/IFOP sur la torture, sorti le 21 juin dernier, à l'occasion de la publication du rapport « Un monde tortionnaire » de l'ACAT.**

Les avis et réponses des participants sont notés sur de grands panneaux que l'on affiche dans une rue ou un lieu public.

L'activité peut continuer par la suite en un moment d'échange et de débat sur les réflexions recueillies.

## Déroulement

Cette animation se déroule en plusieurs étapes :

- poser une question dans un espace public, soit de manière fixe soit mobile
- collecter les réponses de passants
- écrire les points de vue recueillis sur de grands panneaux
- afficher les réponses
- poursuivre les échanges et débats

## Matériel nécessaire

- plusieurs grands panneaux (type 1x2m)
- marqueurs et gros feutres
- Feuille grand format (A2, A1)
- Ficelle
- Stylos

## Pour préparer l'activité/déroulé de l'animation

Trouver un endroit adéquat pour effectuer l'activité.

Si le panneau est fixe, se situer dans une zone avec de l'espace et du passage.

Ecrire en grand format sur un des panneaux la question ou le thème qui sera abordé.

Préparer des questions sur le thème pour en débattre après l'animation.

Inviter les passants à se joindre à l'animation.

Distribuer des AM, documentation, etc.

## Durée

4h

## Proposition de questions et d'éléments de réflexion

### Thème : LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS ?

Les français se sentent peu concernés par la torture. Ils ne mesurent pas l'étendue du phénomène. Ils ne savent pas comment et pourquoi elle est utilisée. Pire, plus du tiers d'entre eux pensent que dans des circonstances spéciales, il est légitime d'y avoir recours.

Nous vous proposons d'utiliser trois questions extraites du sondage commandé par l'ACAT sur « Les Français et la torture » pour faire réagir vos interlocuteurs.

#### Question 1

Selon vous, dans combien de pays le recours à la torture existe-t-il aujourd'hui ?

#### Réponses des français :

(Sachant qu'il y a environ 200 pays dans le monde)

- Moins de 20 : 14 %
- De 21 à 50 : 40 %
- De 51 à 100 : 27 %
- De 101 à 140 : 8 %**
- Plus de 140 : 11 %

#### Réponses de l'ACAT :

- La torture est pratiquée dans plus d'un pays sur deux.
- De l'Érythrée à la Syrie, du Mexique à l'Ouzbékistan, sans oublier la Russie, la Tunisie, la Chine ou le Sri-Lanka, la liste des pays où ces horreurs sont quotidiennes est désespérément longue.
- Dans tous ces pays, la torture est couramment utilisée par les forces de l'ordre, (militaires, policiers, gardiens de prisons). Les autorités encouragent ou ne répriment pas ceux qui ont recours à ces méthodes. Les juges prennent en compte les aveux obtenus sous la torture. Il ne s'agit pas de bavures commises par quelques fonctionnaires brutaux ou trop zélés.
- Si la liste est aussi longue, c'est parce que :
  - ✓ L'usage de la torture est systématique pendant les conflits armés (il y a actuellement plus d'une trentaine de zone de guerre dans le monde).
  - ✓ Pour les régimes autoritaires, la torture sert à étouffer et terroriser toute forme d'opposition (partis politiques, défenseurs des droits de l'homme, syndicalistes, journalistes...). Torturer pour faire taire.

- ✓ La torture reste une méthode d'enquête privilégiée pour résoudre des affaires de droit commun. Les sévices infligés par des policiers mal formés et mal payés arrachent des aveux aux suspects plus rapidement qu'en menant de véritables enquêtes, en cherchant des preuves matérielles ou en interrogeant des témoins. Et peu importe la vérité.
- ✓ Dans nombre de prisons surpeuplées, insalubres, indignes, les sévices infligés aux condamnés sont tout à la fois une méthode de maintien de l'ordre et une forme supplémentaire de châtement.

## Question 2

De laquelle des deux opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

1. Tout acte de torture contre quiconque et quelles qu'en soient les circonstances est toujours inacceptable.
2. Dans certains cas exceptionnels, on peut accepter le recours à la torture.

### Réponses des français :

Toujours inacceptable : 64 % (contre 73 % en 2000)  
 Parfois acceptable : 36 % (contre 25 % en 2000)

### Réponses de l'ACAT :

- Les textes internationaux sont clairs et sans ambiguïté : le recours à la torture est interdit en toutes circonstances. Aucune exception n'est prévue. Ni la guerre, ni la lutte contre le terrorisme, ni quoi que ce soit d'autre.
- Deux textes principaux interdisent la torture :
  - ✓ L'article 5 de la Déclaration universelle de la torture (DUDH) : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
  - ✓ La Convention contre la torture adoptée en 1984 qui définit la torture, interdit son usage en toutes circonstances et oblige les États à poursuivre les responsables de tels actes.
- D'un point de vue éthique, les souffrances physiques ou mentales infligées à une personne afin de la terroriser, de la punir ou de la faire avouer sont l'une des pires atteintes à sa dignité. La torture est la négation même de l'humanité de la victime et de celle du tortionnaire. Le supplicié n'est plus un homme, mais juste un morceau de chair, une chose que l'on peut détruire pour le contraindre à se plier à la volonté de son bourreau.
- Et, pour un chrétien, les mots du Christ sont sans équivoque : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » (Matthieu 25, 40)

### Question 3

Pensez-vous qu'il puisse être juste qu'un policier envoie des décharges électriques sur une personne soupçonnée d'avoir posé une bombe prête à exploser ?

#### Réponse des français :

Oui : 54 % (contre 34 % en 2000)

#### Réponses de l'ACAT :

C'est le scénario de la bombe à retardement. Le scénario dans lequel la torture serait la seule solution pour prévenir un attentat imminent. L'objection toujours présentée à notre refus inconditionnel de la torture.

Avant toute réponse, il faut comprendre la logique de cet argument. Ils disent :

1. Bien sûr la torture est une horreur et c'est à juste titre qu'elle est interdite.
2. Mais nous sommes des réalistes (contrairement à vous, les idéalistes) et entre deux maux, il faut savoir choisir le moindre.
3. Quand il n'y a pas d'autre solution, mieux vaut qu'une personne coupable souffre plutôt que dix ou cent innocentes meurent.

Notre réponse doit donc se placer sur le terrain de l'efficacité :

- Ils se prétendent réalistes, mais le scénario proposé est une fable. Ce n'est qu'au cinéma que le héros a devant lui LE type qui sait où est la bombe. Dans la vraie vie, les services de renseignements ratissent large. Ils ne torturent pas une personne, mais des dizaines soupçonnées d'appartenir à la mouvance terroriste. Cela prend beaucoup de temps, alors qu'on est supposé agir dans l'urgence et c'est en contradiction avec la sinistre comptabilité « 1 qui souffre pour en épargner 100 ».
- Tout le monde parle sous la torture, mais pas forcément tout de suite. Certains parviennent à résister des heures, des jours, avant de livrer des renseignements qui peuvent s'avérer fantaisistes. Il faut vérifier. Renouveler les sévices. Révérifier. L'excuse du compte à rebours ne tient pas.
- D'anciens agents du Mossad ou, récemment, le Sénat américain l'affirment : la torture est la plus mauvaise méthode pour obtenir des renseignements fiables. Pour faire cesser les sévices, les victimes disent aux bourreaux ce qu'ils ont envie d'entendre. Et les renseignements qu'ils peuvent posséder sont très vite obsolètes.
- Dans la vraie vie, il n'y a pas un seul exemple d'attentat imminent ayant pu être évité grâce à la torture.
- Au contraire, la torture renforce la spirale de la violence, crée des martyrs et suscite des vocations.
- Comme l'ont fait l'armée française en Algérie, l'Angleterre en Irlande du nord face à l'IRA ou les États-Unis à Guantanamo, torturer sur une vaste échelle prive les démocraties de leur meilleure arme : agir au nom du droit et de la dignité.